

RAPPORT N° 01/7-33
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC I DE MOUFIA
CRAC 2000

La ZAC I Moufia correspond à la première tranche d'urbanisation du quartier de Moufia. Créée en 1978, la concession de la ZAC a été confiée à la SEDRE.

Cette opération d'urbanisme est, à ce jour, pratiquement achevée. La commercialisation de tous les programmes de logements est faite ainsi que celle des programmes de commerces, bureaux et activités.

Seuls des travaux de mise en valeur de la coulée verte, partie comprise entre l'Université et le Commissariat de police du Chaudron restent à réaliser, afin d'assurer la continuité piétonne sur l'ensemble de la coulée verte. La provision inscrite est de 2 MF environ.

- En 1999, un Boulodrome a été réalisé près du LEP Horizon.
- En 2000, ont été livrés les cheminements piétonniers au-dessus du boulodrome et un parking public paysager donnant sur la rue du Bosquet.

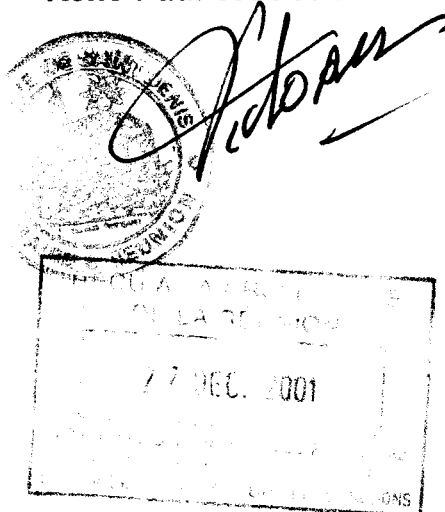
En terme financier, le bilan de l'opération n'a que peu évolué par rapport à celui présenté au Conseil Municipal du 24 Juillet 2000.

Il passe de 109 080 123 F TTC à 109 126 358 F TTC et la participation de la Ville, qui représente un montant de 2 700 000 F versé au démarrage de l'opération, n'est pas modifiée.

Sur ces bases, je vous demande d'approuver le CRAC 2000 de la ZAC I de Moufia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-33
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**ZAC I DE MOUFIA
CRAC 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-33 du Maire ;

Vu le rapport du Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve de Compte Rendu Annuel au concédant de la ZAC I Moufia pour l'exercice 2000.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

